

RÉSOLUTION DU CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DU PARTI DU RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE (PRD)

Vu : La Loi N° 2019-41 modifiant et complétant la Loi N°2018-23 portant Charte des Partis Politiques en République du Bénin ;

Vu : Le Récépissé N° 017/MISP/DC/SGM/DAIC/SA en date 26 février 2019 délivré par le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;

Vu : Les Statuts du Parti du Renouveau Démocratique (PRD) issus du 4^{ème} Congrès Ordinaire tenu le 02 décembre 2017 ;

- Considérant que depuis le 10 août 1990 date de sa création, le PRD a participé âprement et de façon continue à l'animation de la vie politique dans notre pays le Bénin ;
- Considérant la résolution du Conseil National du PRD réunie le 21 février 2014 à Ifangni qui fixe la nouvelle ligne politique et stratégique du Parti ;
- Considérant qu'en exécution de cette nouvelle ligne, le PRD a apporté son soutien au Président Patrice Talon ;
- Considérant les actions de développement du Gouvernement Talon dans les villes du pays et particulièrement à Porto-Novo ;
- Considérant qu'en dépit de ces actions, le PRD a été objet de traitements déconcertants et humiliants de la part des responsables de la rupture; qu'il s'en sort avec une situation jamais intervenue dans la vie du Parti depuis le début du renouveau démocratique et l'avènement de la décentralisation dans notre pays : le tout grâce à des lois ciblées, et iniques qui privent le PRD de toute représentation dans les directions du pays, malgré la fidélité d'un électorat très large toujours acquis à sa cause.

- Considérant que face à une telle situation et en prélude aux assises du présent congrès, le Président du Parti du renouveau démocratique Me Adrien Houngbédji a reçu en consultation par deux fois chaque structure verticale et horizontale du Parti ;
- Considérant que dans un premier temps chaque structure a fait l'analyse approfondie de la situation et exprimé ses ressentiments et ses légitimes frustrations face au sort fait au Parti ;
- Considérant que dans un second temps chaque structure a rendu compte des fruits des réflexions menées avec leur base respective ;
- Considérant qu'il ressort de ces réflexions que les différentes structures ont unanimement affirmé leur attachement au PRD, exprimé leur détermination à suivre les consignes du Parti, rejeté l'idée de rejoindre l'opposition, rappelé que le Parti est de la mouvance et déclaré qu'elles feront campagne et feront voter pour le candidat de la mouvance en l'occurrence le Président Patrice Athanase Guillaume Talon ;
- Considérant les structures ont unanimement souhaité avoir l'assurance que le PRD sera mieux traité que par le passé ; souhaité que le PRD continue d'être un aiguillon de la démocratie, de la paix et de la promotion des valeurs de liberté ;
- Considérant l'article 89 des Statuts du Parti du Renouveau Démocratique relatif aux modalités et formes de désignation du candidat du Parti aux élections présidentielles ;
- Considérant la décision en date du 26 janvier 2021 de la Direction Exécutive Nationale du Parti conformément à l'article 89 aliéna 2 de proposer au Bureau Politique, puis au Congrès le soutien du PRD à la candidature du Président Patrice Athanase Guillaume Talon ;
- Considérant qu'après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Secrétaire Général du Parti et les explications fournies par le Président du Parti Me Adrien Houngbédji sur l'ensemble du processus ayant conduit au

choix de la DEN, le **Bureau Politique du Parti réuni en assemblée au siège national ce jour, samedi, 06 février 2021, a décidé à l'unanimité des membres participants de proposer au Congrès du Parti de soutenir la candidature du Président Patrice Athanase Guillaume Talon ;**

- Considérant la décision du Bureau Politique réuni en assemblée ce jour, samedi, 06 février 2021 ;
- Considérant la volonté largement exprimée par les militants à la base et les explications du Président du Parti Me Adrien Houngbédji, les participants aux travaux du Congrès du Parti du Renouveau Démocratique après analyse minutieuse de la situation politique du pays ont **décidé à l'unanimité d'entériner la proposition du Bureau Politique du Parti et décide conformément aux statuts du Parti que le PRD soutienne la candidature du Président Patrice Athanase Guillaume Talon à l'élection présidentielle du 11 avril 2021.**
- **En conséquence :**

Le Président Patrice Guillaume Athanase TALON est le candidat du PRD à l'élection présidentielle du 11 avril 2021.

Le Congrès invite, tous les militants, structure et responsables du PRD à se mobiliser pour la victoire sans appel du candidat

Fait à Porto-Novo le samedi 06 février 2021,

Le Congrès